

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 21 juin 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (215r, 216v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 21 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43123>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 juin 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin reçoit une lettre de Versigny qui cite Jules Favre : une enquête sur les faits rapportés dans les nouvelles conclusions des adversaires de Godin n'est-elle pas plus funeste qu'une séparation acceptée ? Godin répond qu'il ne veut pas céder à la perfidie, car les faits sont sans fondement. Godin consent à aller voir Favre le 27 juin bien que la date soit proche de celle de l'audience, le 31 juin.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 20 juill 1866

Monsieur

je vous envoie une lettre de M Verrières qui
me dit que vous nous demandez après
réception des nouvelles combinaisons si l'état
n'entamera dans une enquête sur ces faits du guerre
de une quelle importance. en les supposant
fondés dans une certaine mesure du moins
nous ne pourrions pas plus faire de la nos
projets ultérieurs qu'une séparation carrément
à ce point.

Non Monsieur je ne suis pas adepte
à la monarchie et à la perfidie qui me
poursuit. parce que les faits sont de fondement
que dans la paix de tout bien de nos
adversaires. je gagnerai mon procès par
la confiance mais votre caractère le
plus ingénier met en question. il faut que
le tissu d'infames calomnies que l'on a
mis sia mois à bâcher contre moi soit mis
à nu.

je ne saurais pas de transiger longtemps
il faut que la réparation soit effectuée
ou que je suis écarté sous le prétexte de la
monarchie et de la perfidie de certains
hommes. Dans ce dernier cas je resterai
avec la douleur abandonné sur le tombeau que
je mets à mes amis

Monsieur Jules Faidherbe ^{80 dp}
Monsieur Jules Faidherbe

812

faire confiance en vous offrirai un millier
d'heures confiance en ma cause et au pas
vous arrêter à la lecture des lettres qui
peuvent dire moi. en faisant ministrer
vous dechez ~~recommander~~ quel que meagur le
meilleur de la vérité.

je me rendrai à votre appelle. seulement
j'apprécie quelque crainte de la voir faire
à un jour si près des élections. il me dira
me dit de me rendre auprès de vous dans
24 les élections ont lieu le 30

agréz je vous prie affirmer
mes estimations les plus distinguées

Godinoff